

# Femu Quì

Les entreprises financées



Economie  
Développement  
Ethique  
Création  
Emplois  
Solidarité Charte  
Capital risque  
Valeurs

Rapport d'activité 2010

ASSESTU DI L'ASSEMBLEA  
PAGINA 2

IN DUIE PAROLLE  
PAGINA 3

RAPPORTU D'ATTIVITÀ  
PAGINA 3

I SCIFFRI  
PAGINE 6

RAPPORTU FICC  
PAGINA 7

L'INTRAPRESE  
PAGINA 8

RAPPORTU SPEZIALE  
PAGINA 12

RAPPORTU DI U CUNSIGLIU  
PAGINA 13

I DIRIGENTI  
PAGINA 14

E RISULUZIONE  
PAGINA 14

PRECURA  
PAGINA 15

VOTU À DISTANZA  
PAGINA 16

## Accolta Generale Ordinaria **CONVOCAZIONE** Assemblée Générale Ordinaire 30 juillet 2011

Les actionnaires de Femu Qui SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

**SAMEDI 30 JUILLET 2011 à 14 heures  
au Parc de Saleccia à Monticellu,**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du directoire
- Examen et approbation des comptes 2011 et quitus au directoire
- Affectation des résultats
- Pouvoir au directoire pour mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée.

Vous trouverez ci-après les documents qui seront présentés à l'assemblée : rapport du directoire, rapport du conseil de surveillance, résultats et bilans des trois derniers exercices, résolutions. Ces documents ont pour but de vous éclairer et de vous permettre de vous prononcer.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette assemblée, vous pouvez utiliser les formulaires de Pouvoir ou de Vote par correspondance figurant en pages 11 et 12. Vous pouvez aussi, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, demander que vous soient adressés les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

**À Bastia, le 5 juillet 2011,**

**Le Président du Directoire,  
Jean-François Stefani**

## IN DUIE PAROLLE

**F**emu Quì a fêté ses 20 ans. A cette occasion, nous avons édité, en collaboration avec les éditions Albiana, un livre à la double ligne éditoriale.

En premier lieu, le texte de Gilles Luneau retrace cette histoire et la met en perspective. Cette histoire, c'est la vôtre, actionnaires de la première heure (1992) ou de la deuxième (2000). Parmi vous, plus d'une centaine ont été en responsabilité, qu'ils aient administré la société anonyme ou l'association des petits porteurs. Une entreprise collective sans précédent, à ma connaissance, dans l'histoire de la Corse.

En second lieu, et toutes aussi importantes, les photos d'Anna de Tavera sont un hommage appuyé aux entrepreneurs et salariés de ce pays. Ceux qui font ici. En souscrivant au capital de Femu Qui, vous avez témoigné de votre confiance dans une Corse qui se prend en main. Achetez ce livre, offrez le, c'est un peu de cette confiance que vous transmettez. Bisognu ci n'hè.

*Jean-François Stefani,  
Président du Directoire*

**2**010 a été une année charnière importante. Nos fonds sous gestion atteignent aujourd'hui 15 millions d'euros et nous avons adapté notre gouvernance à ces nouvelles responsabilités. Un conseil de surveillance, élu par les actionnaires, a la charge de la définition et du contrôle de la stratégie. Un directoire, nommé par le conseil de surveillance, a la charge des décisions opérationnelles. L'activité s'est intensifiée et, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 30 juin 2011, 10 nouvelles sociétés ont intégré notre portefeuille. Car Femu Quì, c'est toujours et avant tout, du concret, afin que vous puissiez visualiser et même, toucher du doigt, les retombées de votre investissement. L'assemblée générale des actionnaires reste le rendez-vous annuel principal de la vie de la société, et votre présence y est capitale. Car la force de Femu Quì, ce sont ses actionnaires. Cette année, nous avons choisi de nous réunir au Parc de Saleccia, une entreprise atypique et remarquable.  
*V'aspettemu numerosi.*

*Jean-Nicolas Antoniotti,  
Président du Conseil de Surveillance*

## RAPPORT DU DIRECTOIRE

### RELATIF À L'ACTIVITÉ ET AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2010

Nous vous avons réunis, ce jour, pour la première assemblée générale suite aux importantes évolutions qui ont eu lieu en 2010. En effet, le 18 septembre dernier, une assemblée générale extraordinaire a modifié la gouvernance de notre société. Le même jour, le 1<sup>er</sup> Conseil de Surveillance de Femu Quì S.A. se réunissait et désignait son Président, Jean-Nicolas Antoniotti, un directoire de 2 membres, Jean-François Stefani et Franck Teramo ainsi qu'un Comité des engagements de 7 membres, présidé par Alain Fratani. La nouvelle gouvernance est en place, prête à affronter les nouveaux enjeux, notamment le montant accru de fonds gérés.

Depuis décembre 2009, Femu Quì S.A. gère deux fonds juridiquement distincts : ses fonds propres (capitaux propres + emprunt obligataire) et le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corsefinancement), pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse. Ce fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée, et d'un rapport spécial du Directoire (page 7). Dans le bilan de Femu Qui S.A. (page 6), le FICC est neutre, il apparaît sous la forme d'un poste d'actif et d'un poste de passif de même montant. Deux fonds gérés mais un seul et même portefeuille : c'est le parti que nous avons pris dans la présentation des participations (pages 8 à 10). Ce portefeuille est en très forte augmentation : 26 sociétés au 30 juin 2011 contre 16 au 31 décembre 2009. Le montant moyen investi par entreprise du portefeuille est de 180.000 € (200.000 € au 31/12/2009).

## I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

### **Résultat net**

Le résultat net s'élève à +29.578 € (+30.302 € en 2009, +66.465 € en 2008).

### **Gestion du portefeuille**

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 130.779 € (109.975 € en 2009, 137.536 € en 2008). Le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus-values de cession - provisions) s'élève à 120.779 € (70.875 € en 2009).

### **Coûts de fonctionnement**

Pour l'exercice 2010, les charges de fonctionnement s'élèvent à 314.109 €. Elles sont en hausse de 40.042 € par rapport à 2009, essentiellement du fait du financement (partiel) du livre « Femu Qui, l'argent du réel » et des frais de communication liés à la promotion du FIP Suminà, levé fin 2010 en partenariat avec Viveris Management. Les produits des services s'élèvent à 227.035 € (14.632 € en 2009) témoignant du virage structurel pris par notre société qui exerce son activité de capital investisseur aussi en tant que prestataire de services pour compte de tiers (Collectivité Territoriale de Corse, Viveris Management). Les moyens de fonctionnement de la structure (3 salariés + charges externes) sont mutualisés sur la gestion de 2 fonds et une mission d'assistance. En conséquence, les coûts nets de fonctionnement affectés aux investissements directs de Femu Qui s'élèvent à 87.074 € (259.435 € en 2009, 240.124 € en 2008).

### **Engagements financiers de l'exercice**

Pour 2010, les décisions d'investissements ont représenté un montant de 393.096 €. Le montant effectivement décaissé est de 385.096 € (130.000 € en 2009, 919.985 € en 2008).

Au 31 décembre 2010, le montant total des encours financiers était de 3.118.916 €, (3.338.227 € au 31 décembre 2009).

### **Provisions**

Le montant des encours provisionnés s'élève à 189.411 €, soit 6% de l'encours (9,36% en 2009).

### **Endettement**

L'endettement de la société est essentiellement constitué par un emprunt obligataire à hauteur de 247.310 €. Il s'agit de l'emprunt obligataire (215.000 € + intérêts courus) levé en 2007 par Femu Qui auprès d'entreprises insulaires, et à leur risque, pour soutenir le groupe Gloria Maris.

Figure également dans les dettes, la part non consommée du FICC, d'un montant de 5.477.371 €, équilibrée par une ligne de trésorerie du même montant.

### **Situation générale**

Au 31 décembre 2010, la situation financière de

Femu Qui est saine. Les charges de fonctionnement sont en hausse mais les produits aussi, entraînant un résultat encore positif pour l'exercice. Les capitaux propres sont légèrement renforcés.

### **Éléments d'appréciation hors bilan**

- Au 31/12/2010, nos participations en capital représentent 1.128.292 €. A ce jour, sur la base des situations financières de chaque entreprise, et avec toutes les réserves et la prudence nécessaire, les plus-values potentielles peuvent être estimées à 300.000 €.

- Notre société bénéficie de ressources en nature constituées d'une part, par la mise à disposition de locaux par la Collectivité Territoriale de Corse à la Technopôle de Bastia, pour une valeur estimée à 15.000 € ; et d'autre part, par la participation bénévole des membres du comité des engagements et du conseil de surveillance, et en particulier de son Président, aux divers conseils, comités et réunions de travail ainsi que par les déplacements, à leurs frais, en Corse comme à l'extérieur, pour une valeur estimée à 25.600 € (54 demi-journées liées à la tenue des conseils et comités ; 10 demi-journées propres à la présidence du conseil, soit 64 demi-journées estimées à 400 € l'unité en moyenne).

## II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, en février et juillet. Le comité des engagements s'est également réuni à deux reprises, en juin et août. Suite au changement de gouvernance en septembre, le directoire, assisté du comité d'engagements consultatif, s'est réuni trois fois, en octobre, novembre et décembre, pour délibérer sur des dossiers d'investissements ; le conseil de surveillance, une fois, en septembre, pour entendre le rapport trimestriel du Directoire.

### **Activité d'investissement**

Pour l'exercice 2010, Femu Qui SA a reçu 47 porteurs de projet (31 en 2009). 36 nouveaux dossiers ont été ouverts auxquels se rajoute 6 projets en cours de traitement au 31 décembre 2009. Sept dossiers restaient en cours de traitement au 31 décembre 2010, soit 35 projets traités au cours de l'année 2010 (18 en 2009).

Parmi les 35 projets traités en 2010, 8 ont fait l'objet d'une étude et 5 d'une instruction complète. Ces projets ont fait l'objet d'une décision favorable d'investissement. Quatre ont fait l'objet d'un décaissement effectif.

### **Autres activités**

Notre société participe activement aux travaux de la Febea (Fédération Européenne de Banques Ethiques et Alternatives) dont elle est membre actif. À cet effet, Femu Qui était représentée à Malte, en avril, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle et participait en novembre à Bruxelles à un conseil d'administration ainsi qu'à la conférence, organisée

en partenariat avec le conseil économique et social européen, sur le projet « Europe Active ». Femu Qui est aussi membre de l'Unicer (Union nationale des investisseurs en capital en région). Plus d'informations sur ces associations sur : [www.febea.org](http://www.febea.org) - [www.unicer.asso.fr](http://www.unicer.asso.fr)

### III. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

### IV. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### V. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

### VI. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons ci-après que la décomposition à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

Echéance	2010 Montant	2009 Montant
- de 30 jours	9.827 €	4.771 €
entre 30 et 45 jours	-	-
+ de 60 jours	-	-

### VII. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

#### **Redressement judiciaire - Sas Corsica 2**

Le quotidien 24 Ore, dont le premier numéro est paru le 4 mars 2010, malgré un lancement prometteur et un engagement considérable des porteurs de projet, n'a pas trouvé son lectorat. Un an après son lancement, la société a été contrainte de se placer sous la

protection du tribunal de commerce. Depuis le 8 mars dernier, elle est en redressement judiciaire. Une formule hebdomadaire est actuellement éditée. La participation de Femu Qui au capital de la SAS Corsica 2, 10.000 €, a été entièrement provisionnée.

#### **Activité d'investissement**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 juin 2011, Femu Qui SA a reçu 28 porteurs de projets. 24 nouveaux dossiers ont été ouverts et 7 étaient ouverts au 31 décembre 2010. 9 ont fait l'objet d'une instruction et/ou d'une pré-étude. 5 ont fait l'objet d'une prise de participation.

#### **Engagements financiers**

Les décisions d'investissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2011 ont représenté un montant de 340.000 €. Le montant effectivement décaissé est de 265.000 €.

#### **Autres activités**

Le 10 avril dernier, Femu Qui a fêté ses 20 ans. Le 14 avril 1991, naissait à Corti, l'association Femu Qui qui portera sur les fonts baptismaux, un an plus tard, la société anonyme Femu Qui. A cette occasion, était présenté le livre « Femu Qui, l'argent du réel » qui retrace cette aventure. 150 actionnaires et entrepreneurs, anciens et nouveaux, étaient présents au Domaine Mavela pour cet événement.

### VIII. PERSPECTIVES

Pour l'année en cours, Femu Qui va intensifier ses investissements, en priorité dans le cadre du FICC, afin de répondre aux besoins des entreprises, en création ou en développement, qui innovent pour gagner en compétitivité. Pour autant, il nous faut constater que les entreprises insulaires ont d'autres besoins, notamment en consolidation ou en transmission, pour lesquels nous sommes sollicités et auxquels Femu Qui doit pouvoir répondre. Pour cela, il apparaît clairement que nous devons renforcer notre capacité propre d'investissement, actuellement, insuffisante pour répondre à la demande et nous assurer les produits financiers nécessaires à nos équilibres. C'est un des objectifs assignés du FIP Suminà, par le rachat de quelques-unes de nos participations. Il n'est pas exclu d'envisager, si nécessaire, une augmentation de capital ou le lancement d'un emprunt obligataire. ●

## RAPPORT ANNEXE DU DIRECTOIRE RELATIF À L'ACTIVITÉ DU FIP SUMINÀ

En octobre 2010, Femu Qui S.A. a conclu un partenariat avec la société Viveris Management pour commercialiser et investir un nouveau FIP Corse, baptisé Suminà. 5 millions d'euros ont été collectés, et 3 millions devront être investis dans des PME insulaires avant le 31 décembre 2012. Au 30 juin 2011, aucun investissement n'a encore été réalisé. Plusieurs dossiers sont à l'étude. ●

# COMPTES DE RESULTAT RETRAITES DE FEMU QUI SA

Les comptes, bilan et compte de résultat, sont présentés sous une forme retraitée selon le modèle suggéré par la Caisse des Dépôts pour les sociétés de capital investissement dont elle est actionnaire. Cette présentation utilise un classement spécifique des comptes financiers, tant dans le compte de résultat, où les charges et produits financiers apparaissent en premier lieu, que dans le bilan où les comptes courants d'associés apparaissent en actif immobilisé. Cette présentation a pour objet de permettre une lisibilité du compte de résultat et du bilan au regard de l'activité financière de notre société.

	2 010	2 009	2 008
<b>1. GESTION DU PORTEFEUILLE</b>	<b>120 779</b>	<b>70 875</b>	<b>238 892</b>
<b>Revenus nets courants</b>	<b>130 779</b>	<b>109 975</b>	<b>137 536</b>
Revenus des actions	32 106	7 150	12 531
Revenus des obligations convertibles	9 286	11 206	12 150
Revenus des autres créances	89 387	91 619	112 855
<b>Résultat sur opérations de cession</b>	<b>-</b>	<b>21 410</b>	<b>106 964</b>
Plus values de cession		21 410	106 964
Moins values de cession			
<b>Mouvement de provisions</b>	<b>- 10 000</b>	<b>- 60 510</b>	<b>- 5 608</b>
Dotation nette de provisions pour dépréciations	- 10 000	- 60 510	- 5 608
<b>2. GESTION DE TRESORERIE</b>	<b>2 645</b>	<b>59 841</b>	<b>12 860</b>
Revenus trésorerie	2 645	59 841	12 860
<b>3. COUT NET DU FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 074</b>	<b>259 435</b>	<b>240 126</b>
<b>Charges</b>	<b>314 109</b>	<b>274 067</b>	<b>255 203</b>
Salaires, traitements et charges sociales	182 259	164 378	163 677
Autres achats et charges externes	114 957	94 142	76 986
Impôts et taxes	16 080	14 615	13 365
Dotations aux amortissements	813	932	1 175
<b>Produits</b>	<b>227 035</b>	<b>14 632</b>	<b>15 077</b>
Production de services	227 035	14 632	1 450
FICC	175 585		
Viveris	45 000	14 632	
Autres	6 450		1 450
Subventions d'exploitation			13 627
<b>4. RESULTAT COURANT (1)+(2)-(3)</b>	<b>36 350</b>	<b>- 128 719</b>	<b>11 626</b>
5. Divers exceptionnels (FEDER)		123 185	88 749
6. Impôts	6 772	- 35 836	33 910
<b>7. RESULTAT NET (4)+(5)-(6)</b>	<b>29 578</b>	<b>30 302</b>	<b>66 465</b>

# BILANS RETRAITES DE FEMU QUI SA

ACTIF	2010	2009	2008	PASSIF	2010	2009	2008
Actif immobilisé	2 960 561	3 038 021	3 287 939	Capitaux propres	3 761 884	3 732 306	3 702 002
Immobilisations Incorporelles				Capital social	3 702 300	3 041 175	3 041 175
Immobilisations Corporelles	3 856	4 669	5 601	Prime d'émission		482 753	482 753
Atres immo financières				Réserves	13 751	35 449	28 134
Participations	1 128 292	1 013 196	1 089 006	Report à nouveau	16 255	142 626	83 475
- Provisions sur participations	-157 876	-174 861	-221 771	Résultat de l'exercice	29 578	30 303	66 465
Créances rattachées aux particip.	2 017 824	2 325 031	2 485 372	Dettes	5 895 716	6 356 752	408 939
- Provisions sur créances	-31 535	-130 014	-70 269	Dettes financières diverses			
Actif circulant	6 697 039	7 051 037	823 002	Découverts, conc. Bancaires			
Av. & ac. versés. sur com.	6 209	3 500		Emprunt obligataire	247 310	238 227	229 064
Créances				Fournisseurs	27 193	18 869	17 060
Clients	1 316	17 500	118	Personnel	16 872	16 926	22 587
Organismes sociaux				Organismes sociaux	29 479	29 886	30 989
Etat	52 085	69 746		Impôts et taxes	48 491	3 844	14 739
Feder	123 185	123 185		Autres dettes	49 000	49 000	94 500
Trésorerie FICC	5 477 371	6 836 860	822 621	CTC / FICC	5 477 371	6 000 000	0
Trésorerie FEMU QUI	1 035 539						
Charges constatées d'avance	1 334	246	263				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 657 600</b>	<b>10 089 058</b>	<b>4 110 941</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 657 600</b>	<b>10 089 058</b>	<b>4 110 941</b>

# RAPPORT ANNEXE DU DIRECTOIRE

## RELATIF AUX COMPTES 2010 du FICC

(Exercice d'une durée de 13 mois, du 01/12/2009, date de mise en place du FICC, au 31/12/2010)

### I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

#### Résultat net

Le résultat net du FICC s'élève à -217.419 €.

#### Gestion du portefeuille

Les revenus courants du FICC (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 3.338 €.

Le résultat de gestion du portefeuille du FICC (revenus courants + plus-values de cession - provisions) s'élève à -56.662 €.

#### Coûts de fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement du FICC s'élèvent à 232.282 €, et sont essentiellement constitués par la rémunération du gestionnaire du fonds, la société Femu Qui S.A. (215.000 € en 2010 et 17.500 € en décembre 2009)

#### Engagements financiers de l'exercice

Pour 2010, les engagements financiers du FICC ont été de 310.000 €. Au 31 décembre 2010, le montant total des encours financiers était de 311.238 €.

#### Provisions

Le montant des encours provisionnés s'élève à 60.000 €, soit 19% de l'encours.

#### Endettement

Cette classe de passif est constituée essentiellement de la valeur initiale du FICC.

#### Décisions d'investissements

Les décisions d'investissements du FICC ont représenté un montant de 460.000 € dont 310.000 € ont été effectivement décaissés.

#### Situation générale

Au 31/12/2010, le total de l'actif (5.789.309 €) correspond à la valeur du fonds, à savoir la valeur de remboursement telle que définie à l'article 15.2 de la convention qui lie la Collectivité Territoriale de Corse et Femu Qui SA (produits financiers des participations et de la trésorerie - frais de gestion et pertes sur participations), à laquelle s'ajoute le montant des encours financiers.

### II. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

#### Redressement judiciaire - Sas Corsica 2

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la SAS Corsica 2 (quotidien 24Ore) a entraîné une provision de la participation du FICC de 60.000 €.

#### Décisions d'investissements

Les décisions d'investissements du FICC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2010 ont représenté un montant de 100.000 €, effectivement décaissés. ●

### COMPTE DE RESULTAT DU FICC

2 010

<b>1. GESTION DU PORTEFEUILLE</b>	- 56 662
Revenus courants	3 338
Revenus des actions	
Revenus des obligations convertibles	
Revenus des autres créances	3 338
Résultat sur opérations de cession	-
Plus values de cession	
Moins values de cession	
Mouvement de provisions	- 60 000
Dotation nette de provisions pour dépréciations	- 60 000
<b>2. GESTION DE TRÉSORERIE</b>	71 525
Revenus trésorerie	71 525
<b>3. COÛTS NETS DE FONCTIONNEMENT</b>	232 282
Charges	235 352
Frais de gestion Femu Qui	227 500
Autres charges	7 852
Impôts et taxes	
Dotations aux amortissements	
Produits	3 070
Production de services	3 070
Autres produits	
Subventions d'exploitation	
<b>4. RESULTAT COURANT (1)+(2)-(3)</b>	- 217 419
5. Divers exceptionnels (FEDER)	
6. Impôts	
<b>7. RESULTAT NET (4)+(5)-(6)</b>	- 217 419

### BILAN DU FICC

ACTIF	2010	PASSIF	2010
Actif immobilisé	251 238	Capitaux propres	-217 419
Immobilisations Incorporelles		Capital social	
Immobilisations Corporelles		Prime d'émission	
Atres immo financières		Réserves	
Participations	311 238	Report à nouveau	
- Provisions sur participations	-60 000	Résultat de l'exercice	-217 419
Créances rattachées aux particip.		Dettes	6 006 728
- Provisions sur créances		FICC (valeur initiale)	6 000 000
Actif circulant	5 538 071	Découverts, conc. Bancaires	
Av. & ac. versés. sur com.		Emprunt obligataire	
Créances	57 531	Fournisseurs	
Clients	3 169	Personnel	
Organismes sociaux		Organismes sociaux	
État		Impôts et taxes	519
Trésorerie	5 477 371	Autres dettes	6 209
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 789 309</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 789 309</b>

# LES INVESTISSEMENTS DE 2010 ...

## CASART

**Réalisation de cheminées sur mesure**



Créée en 2004 par Jean-Olivier Franchi, l'entreprise a débuté son activité dans un très petit atelier de production situé en montagne, à San Giovanni di Moriani, et donc hors des circuits commerciaux habituels. Face à une demande croissante, l'entreprise doit investir très rapidement et plus lourdement : nouvelles machines, nouvel atelier, nouvel espace de stockage... Un déplacement en plaine s'impose. C'est finalement sur la commune de Poggio Mezzana, au centre d'une petite zone d'activité, qu'ont été construits les nouveaux locaux (près de 600 m<sup>2</sup> incluant un espace d'exposition). Femu Qui participe au financement du BFR et accompagne Jean-Olivier Franchi dans cette phase de transition et de croissance. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 4 emplois accompagnés.*

## CASA BIO

**Vente de produits éco-responsables pour l'habitat**



Créée par Vincent Baldo et Jean-Marie Leca, cette nouvelle entreprise bastiaise a comme crédo de rendre les produits bios accessibles et attractifs en termes de prix mais aussi de sensibiliser la population aux enjeux écologiques. Située dans la zone industrielle de Furiani, la boutique Casa Bio vous propose une large gamme de produits : photovoltaïque, isolation naturelle, poêles à granulés, tri sélectif, chargeur solaire, peintures, produits d'entretien écologiques mais également des espaces dédiés à la beauté (cosmétique bio, bien être), aux enfants (jouets, jeux), au jardinage et aux véhicules électriques (possibilité de louer des scooters ou vélos). Femu Qui s'est associée à ce projet novateur et unique sur la région. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 2 emplois accompagnés.*

## AM ENVIRONNEMENT

**Récupération, tri et valorisation des déchets**



Située à Biguglia, cette société, créée en 2006, est spécialisée dans la récupération, le tri et la valorisation des déchets par recyclage et/ou réemploi. 10 hectares, 1 hangar de 1.000 m<sup>2</sup> comprenant une zone de traitement des D3E et DIB, 1 atelier, 1 garage... tout a été conçu et agencé pour accueillir et traiter les déchets récupérés auprès des déchetteries et entreprises de Haute-Corse. Elle accueille et traite aussi une partie des déchets issus du tri sélectif (emballages, verre, papier). En plein développement, le groupe AM Environnement est en passe de devenir l'acteur principal de collecte et de valorisation des déchets de la Haute-Corse. Ange Moracchini a sollicité Femu Qui pour l'accompagner dans ses projets de développement. *Financement FICC - 30 emplois accompagnés.*

## AFQR - GLORIA MARIS

**Aquaculture**



En Juin 2009, le groupe Gloria Maris (35 emplois) a saisi l'opportunité de racheter à la barre du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, la ferme aquacole mitoyenne de celle exploitée par le groupe sur le site de La Parata, aux sanguinaires, doublant ainsi son potentiel de production. De belles perspectives, certes, à condition de remettre le site en production, ce qui nécessitait un investissement important. Le FIP Vatel et Avenir entreprises, sollicités, ont accordé leur confiance à Philippe Riera pour mener à bien ce développement, et ont souhaité que Femu Qui participe au tour de table, qui fut effectif en août 2010. *Financement fonds propres Femu Qui.*



Après de longs mois de discussions et de travail, les sociétés Brasserie Pietra, Socobo et Ets Dary ont joint leurs forces au sein d'un même groupe qui représente aujourd'hui 10 filiales et plus de 150 emplois. Dominique Sialelli, Président directeur général de la Brasserie Pietra a souhaité que Femu Qui, actionnaire historique de la brasserie, l'accompagne dans cette croissance en renforçant sa position en capital. Un nouveau et très excitant challenge. *Financement fonds propres Femu Qui.*

## PIETRA DÉVELOPPEMENT

*Holding Brasserie Pietra*



Deux amis, Jean-Michel Vivoni et Pascal Medori, ont décidé de s'associer, et de relever le challenge de proposer une offre alternative et complémentaire aux magasins d'alimentation. Ils ont créé Ecodi, un magasin de discount alimentaire. Le magasin est indépendant mais travaille avec les centrales d'achat du groupe Intermarché et bénéficie donc de ses prix. D'une surface de vente commerciale de 300 m<sup>2</sup>, Ecodi commercialise les produits de la marque Netto mais fait également la part belle aux productions locales (30% de produits corses). Femu Qui a souhaité soutenir ce projet à fort caractère social, au concept novateur et unique sur la région, et accompagner l'implantation du « discount » alimentaire en Corse.

*Financement fonds propres Femu Qui - 4 emplois accompagnés.*

## ECODIAL

*Discount alimentaire*



## ... ET CEUX DU PREMIER SEMESTRE 2011

A seulement 25 ans, Anthony Pinelli vient de créer la société Parcs et jardins, en rachetant le matériel et la clientèle de son ancien employeur partant à la retraite. Il connaît parfaitement son métier et la manière de gérer une équipe puisqu'il avait un statut de responsable à son ancien poste salarié. Il connaît aussi le marché et sait qu'il peut développer l'activité compte tenu d'un tourisme résidentiel important. Pour mener à bien son projet, il s'est appuyé sur Femu Qui, dont une de ses missions est d'aider les jeunes à s'installer. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 3 emplois accompagnés.*

## PARCS ET JARDINS

*Réalisation et entretien d'espaces verts*



SISIS est une entreprise spécialisée dans les prestations de sûreté (contrôle de personnes), de sécurité incendie (lieux, manifestations accueillant du public) et de gardiennage, créée en 2003. Ses marchés sont très variés, allant de prestations ponctuelles comme la surveillance d'un salon à des surveillances permanentes à l'instar d'établissement accueillant du public ou de site sensible. Récemment, SISIS a « décroché » un nouveau marché : la sécurité du port de commerce de Bastia. Et c'est pour les accompagner dans leur croissance que les deux associés, Jean-André Albertini et Pierre-Louis Montet, se sont rapprochés de Femu Qui.

*Financement fonds propres Femu Qui - 150 emplois accompagnés.*

## S.I.S.I.S.

*Surveillance et gardiennage*



Jeune chef d'entreprise dynamique, Jean-Christophe Filippini a un véritable profil de créatif tout en étant également un développeur. Il a créé sa société en 2006, à 21 ans, et a la particularité d'afficher des clients de référence au niveau national. Dans le cadre de son développement, il a eu l'opportunité de racheter une autre société de communication, ce qui devrait lui permettre de doubler son activité. C'est dans ce cadre qu'il a sollicité Femu Qui. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 3 emplois accompagnés.*

## INITIAL COMMUNICATION

*Agence de publicité*



## GLACES GERONIMI

### Fabrication de glaces



C'est dans l'entreprise familiale, puis auprès de maîtres glaciers, que Pierre Geronimi a appris son métier et « approfondi » sa passion pour la création de glaces. Celles-ci sont réalisées à partir de matières premières locales, choisies pour leur goût et leur qualité supérieure. La variété de parfums proposée est étonnante (glace à la figue, à la tomate, au brocciu...), rendant la production encore plus typique. Face à la croissance de la demande de clients « prestigieux », Pierre Geronimi doit adapter ses capacités de production : construction d'un laboratoire plus grand, plus fonctionnel et plus adapté, mise en place d'un service de livraison pour fournir les hôtels, restaurants et autres revendeurs. L'association avec Femu Qui va permettre de structurer l'activité. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 1 emploi accompagné.*

## CIRCINELLU

### Fabrication de produits cosmétiques



Brigitte Artily a créé en 2007, une société de fabrication de produits de beauté, au coeur du village de Murzu. Son créneau : des cosmétiques naturels typés « corse » (immortelle, myrte, châtaigne...), déclinés selon 3 gammes : Crena Care Cosmetics, distribuée dans les parfumeries ; Crena Care Spa, destinée aux instituts de beauté ; et Kyrnella, distribuée en pharmacies. Aujourd'hui, ses produits sont disponibles dans plus de cinquante points de vente en Corse et depuis peu, sur le marché asiatique et américain. Femu Qui a souhaité soutenir ce projet régional réellement innovant et ambitieux. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 2 emplois accompagnés.*

## MICRO-EXE

### Vente de matériel informatique



Cette société, spécialisée dans la vente et le service après-vente de PC, existe depuis plus de 20 ans. Son gérant, André Vincensini (41 ans), s'est récemment associé avec la société Corsidev (Apple Store Bastia) pour ouvrir un nouvel espace commercial, à Furiani, qui propose toute l'offre informatique, numérique et téléphonique disponible actuellement sur le marché, aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Femu Qui intervient en développement. *Financement fonds propres Femu Qui et FICC - 7 emplois accompagnés.*

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Je soussigné(e) : (nom et prénoms).....  
demeurant (adresse complète).....

propriétaire de ..... actions de FEMU QUI SA, demande que me soient adressés, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, et en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

À ....., le..... juillet 2011.

**Nota :** En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents visés par l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

# RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS EN COURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 30/06/2011

	<b>Agroalimentaire</b>	
Brasserie Pietra Mavela San Mighèle Zilia 5G Glaces Geronimi	<i>Furiani</i> <i>Aleria</i> <i>Muratu</i> <i>Ziglia</i> <i>Sagone</i>	Fabrication de bières et sodas Distillerie Charcuterie Eaux de source Fabrication de glaces
	<b>Aquaculture</b>	
Groupe Gloria Maris	<i>Aiacciu / Pruprià</i>	Aquaculture
	<b>Industrie</b>	
Performances Composites Méditerranéens	<i>Tavacu</i>	Pièces en composites pour l'aéronautique
	<b>Bâtiment</b>	
Soleco	<i>Borgu</i>	Installation de systèmes thermiques et photovoltaïques
Casart	<i>Poghju Mezana</i>	Réalisation de cheminées sur mesure
	<b>Commerce</b>	
La Marge A Memoria Ecodi Casa Bio	<i>Aiacciu</i> <i>Ponte Novu</i> <i>Bastia</i> <i>Bastia</i>	Librairie Point-chaud, petite restauration Discount alimentaire Vente de produits éco-responsables
	<b>Services</b>	
Perfect Bodies Mediacorse SISIS Initial Communication Parcs et jardins	<i>Bastia</i> <i>Bastia</i> <i>Lucciana</i> <i>Bastia</i> <i>Sagone</i>	Salle de sport Agence de communication Société de surveillance et de gardiennage Agence de publicité Réalisation et entretien d'espaces verts
	<b>Médias</b>	
Corsica 2 - 24 Ore	<i>Bastia</i>	Presse régionale
	<b>Tourisme</b>	
Col de Cricheto Village des Isles A Dimora Parc de Saleccia	<i>Bastelica</i> <i>Tagliu Isulaccia</i> <i>Oletta</i> <i>Monticellu</i>	Parc à thème Village de vacances Hôtel 3 étoiles plus Parc botanique
	<b>Traitement des déchets</b>	
AM Environnement	<i>Biguglia</i>	Récupération, tri et valorisation des déchets
	<b>Cosmétiques</b>	
Crena Care Cosmetics	<i>Murzu</i>	Fabrication de produits cosmétiques naturels



# RAPPORT SPECIAL SUR LA GOUVERNANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

La loi impose au Président du Conseil de surveillance de « rendre compte, dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. »

## 1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

### 1.1. Fonctions du conseil

Le Conseil de surveillance détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il autorise les participations financières d'un montant supérieur à 200.000 €. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### 1.2. Conditions de réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an. Chaque membre du conseil reçoit préalablement à chaque réunion un rapport rédigé par le Directoire sur l'activité de la société. Les convocations, accompagnées des documents nécessaires à la connaissance des matières à traiter dans l'ordre du jour, sont effectuées par courriel, au plus tard dix jours avant la date prévue du Conseil. Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil de surveillance présents. Le conseil délibère en la présence effective de la moitié au moins de ses membres et à la majorité simple. Le Président du Comité des Engagements participe aux réunions.

## 2. Processus de décision, sécurité juridique et suivi des investissements financiers

### 2.1 Processus de décision

Sur la base d'un plan d'affaires et d'une pré-étude, le Directoire décide d'instruire (ou non) le projet et de le présenter, pour avis, au Comité des engagements. L'instruction est une étude approfondie du projet, menée par le directoire, destinée à valider la qualité du porteur de projet (parcours professionnel, motivation, aptitude au management), le couple produit/marché, les besoins financiers, la rentabilité de l'affaire et le contexte juridique (statuts, baux, contrats, assurances). Elle est effectuée en interne, avec toutes les diligences requises et s'appuie, au besoin, sur des consultations externes : spécialistes du secteur, entreprises existantes de même taille et du même secteur.

### 2.2 Sécurité juridique

Chaque prise de participation au capital d'une entreprise fait l'objet de deux contrats principaux.

2.2.1 Une convention de garantie de passif, pour les entreprises existantes, par laquelle le chef d'entreprise : assure l'exactitude des données financières contenues dans les bilans et situations financières présentées ; garantit la période intermédiaire entre le dernier bilan connu et la date de prise de participation ; s'engage à dédommager l'investisseur au cas où des événements ayant eu leur cause dans le passé se traduiraient par une augmentation du passif et/ou une diminution de l'actif.

2.2.2 Un pacte d'associés par lequel les contractants rappellent les motifs, les conditions et les éléments déterminants du concours de notre société ; fixent les conditions et délais de sortie du capital de l'entreprise ; actent les engagements du chef d'entreprise et des actionnaires majoritaires de ne pas agir contre les intérêts de l'entreprise, de nous transmettre une situation comptable semestrielle et plus généralement de nous informer de tout événement susceptible d'affecter la bonne marche de l'entreprise ; définissent les conditions de retrait de notre société en cas de non respect, par le chef d'entreprise, des engagements du pacte.

En outre, chaque intervention nécessitant un acte particulier fait l'objet d'un avis technique auprès de sociétés de capital investissement partenaires voire d'une consultation juridique auprès de cabinets spécialisés.

### 2.3 Suivi des participations

Le suivi est effectué par le Directoire. Chaque participation fait l'objet de 2 rapports annuels, l'un à partir des comptes de l'exercice et l'autre à partir d'une situation intermédiaire. Cette dernière est réalisée soit à partir d'un arrêté comptable certifié, soit au minimum, pour les entreprises plus petites, à partir d'indicateurs et de tableaux de bord internes. Ces rapports de suivi sont présentés au Comité des engagements. Lorsque le Directoire a connaissance de problèmes (situation financière dégradée, manquement au pacte d'associés, événement pouvant impacter l'activité...), il effectue, si nécessaire, les mises en sécurité juridiques qu'il juge appropriées. Ces problèmes, et démarches éventuelles afférentes, sont signalés au Conseil de Surveillance à l'occasion des rapports trimestriels du Directoire.

2.4 En conclusion, le processus de sélection des investissements financiers repose sur l'étude approfondie des dossiers et le jugement avisé du directoire et du comité des engagements. La sécurité juridique et le suivi des investissements financiers relèvent des diligences maximum possibles d'une équipe de deux

personnes. Ni la sélection ni le suivi des investissements financiers ne sauraient relever de critères mécaniques et quantifiables. La prise de risque est dans la nature même de l'activité de notre société.

### **3. Structure du contrôle interne et procédures mises en place par la société**

Le système de contrôle interne mis en place par la société est destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux objectifs suivants : conformité des opérations aux orientations et décisions du Conseil, fiabilité des informations financières qui vous sont transmises et respect des lois et réglementations en vigueur.

#### **3.1 Organisation générale du système de contrôle interne**

##### **3.1.1 Direction Générale**

La Direction Générale est assurée par le Président du Directoire. Il a la responsabilité d'appliquer la stratégie de l'entreprise et de signaler au Conseil de surveillance toute évolution de l'environnement opérationnel présentant un risque pour la société.

##### **3.1.2 Direction Financière**

La Direction Financière est assurée par le directoire. Il est en charge de mettre en œuvre les procédures concourant à la fidélité et à la sincérité des états financiers, dans le respect de la législation comptable et fiscale.

##### **3.1.3 Autres organes de contrôle**

La société a recours à un cabinet d'expertise comptable qui a pour missions d'établir une situation semestrielle, le bilan annuel et la liasse fiscale ainsi que les états de paie (bulletins de salaire et déclarations sociales), et à un commissaire aux comptes...

#### **3.2 Les délégations de pouvoir et de signature**

Les signatures autorisées pour les moyens de paiement sont celles du Président du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance. Le Président du

Directoire effectue l'ensemble des paiements. La double signature (Président du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance) est nécessaire pour les paiements d'un montant supérieur à 200.000 €.

#### **3.3 Information sur les procédures de contrôle interne**

3.3.1. Un budget de fonctionnement annuel est voté en conseil de surveillance sur proposition du président du directoire, qui est en charge de son exécution. L'ensemble des pièces justificatives des dépenses ainsi qu'un état de rapprochement bancaire sont transmis trimestriellement au cabinet comptable.

3.3.2. La trésorerie disponible est investie, sous la responsabilité du président du directoire, en placements sans risques et au meilleur rendement possible.

3.3.3. Chaque membre du directoire a pour tâche d'effectuer les contrôles imposés par les procédures et la réglementation, et plus particulièrement celle qui est relative à lutte contre le blanchiment d'argent. Lors d'une prise de participation, le directoire s'assure de l'identité des associés (statuts certifiés conformes et extrait kbis de moins de 3 mois, pour les sociétés - justificatifs d'identité en cours de validité et justificatifs de domicile, pour les personnes physiques) et de l'origine des fonds apportés. Il signale tout mouvement de fonds suspect.

3.3.4. Les risques opérationnels sont liés à tous les éléments de la société et notamment aux locaux, aux installations techniques, à l'organisation interne, à la sécurité sous tous ses aspects... Les sauvegardes informatiques sont réalisées de façon hebdomadaire sur disque dur externe. Les locaux sont pourvus d'alarme anti-intrusion.

#### **3.4 Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les actionnaires sont convoqués et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements, et conformément à l'article 32 des statuts de Femu Qui. ●

## **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE**

Cher(e)s actionnaires,

Le Directoire de notre société vous a convoqués à une Assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat. Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière. Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises. ●

**Le Président du Conseil de Surveillance,  
Jean-Nicolas Antoniotti**

## LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Collège des petits porteurs

- **Antoniotti Jean Nicolas**, Bastia, Chef d'entreprise, président SAS Jean-Nicolas Antoniotti ;
- **Antona Charles**, Ajaccio, Chef d'entreprise, président SAS A Settia, président SAS Corsica Gastronomica, président SAS Qualità corsa, Vice-président Medef Corse, membre CCI Corse du Sud ;
- **Casabianca François**, Corté, Ingénieur à l'INRA ;
- **Codaccioni Michel**, Bastia, Directeur à France Télévisions ;
- **Filippi Charles-Henri**, Paris, Président d'Alfina, membre du conseil de surveillance d'Euris, administrateur de France Telecom, administrateur et Président du comité d'audit de L'Oréal, administrateur de Piasa, administrateur de l'Adie, censeur de Nexity ;
- **Foata Laurent**, Paris, Responsable des Fonds d'Innovation et Croissance chez AXA Private Equity ;
- **Mattei Pierre-Mathieu**, Bastia, Directeur Général de Corsica Ferries France, président du directoire de Lota Maritime SA, président d'EGM SAS, membre du

conseil de surveillance d'Oscaro.com SA, gérant de Sogedis Voyages Sarl, gérant SCI PME immobilier, administrateur de Sime SPA, Lozali SA, Sime 2 SPA, Strade Blu SPA, Terminali sud SPA, Forship SPA ;

### Collège des gros porteurs

- **Jutheau De Witt Viviane**, Genève, Présidente de la Fondation des chênes, présidente de l'association Radio Cité ;
- **Viveris SAS**, Marseille, représentée par Jean Ticory ;

### Collège des institutionnels

- **Collectivité Territoriale de Corse**, représentée par Jean Zuccarelli, Président de l'Agence de développement économique de la Corse ;
- **CDC Entreprises - FP Gestion**, représentée par Richard Curnier ;
- **Caisse de Développement de la Corse**, représentée par son Président François Dominici.

## LES MEMBRES DU COMITÉ DES ENGAGEMENTS

## LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

- **Stefani Jean-François**, Président
- **Teramo Franck**

- **Fratani Alain**, Président
- **Filippi Marc**
- **Hottier Antony**
- **Massimi Eric**
- **Sorenti Véronique**
- **Tytgat Christian**
- **L'Adec**

## RÉSOLUTIONS

Soumises au vote de l'assemblée générale

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes 2010 :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter :  
- 5% du résultat de l'exercice 2010 (29.578 €), au titre de la réserve légale, soit 1.478,90 € ;  
- la totalité du bénéfice distribuable soit 44.354,10 € en report à nouveau.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Pouvoir pour les formalités :

Tous pouvoirs sont donnés au président du directoire pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires au Registre du Commerce.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**30 JUILLET 2011 - 14 HEURES**  
**PARC DE SALECCIA - MONTICELLU**

### POUVOIR

#### Je soussigné(e)

(Nom et Prénom).....  
demeurant (Adresse complète).....  
.....  
(adresse mail).....

propriétaire de ..... actions de la société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société convoquée le samedi 30 juillet 2011 à 14h00, au Parc de Saleccia à Monticellu :

au Président du Conseil de surveillance de la société

à une personne de mon choix

(Nom et Prénom).....  
(Adresse).....  
.....  
.....

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du directoire
- Examen et approbation des comptes 2010 et quitus au directoire
- Affectation des résultats
- Pouvoir au directoire pour mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à .....  
le.....2011

*Nota. - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**30 JUILLET 2011 - 14 HEURES**  
**PARC DE SALECCIA - MONTICELLU**

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

#### Je soussigné(e)

(Nom et Prénom).....  
demeurant (Adresse complète).....  
.....  
(adresse mail).....

propriétaire de ..... actions de la société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société convoquée le samedi 30 juillet 2011 à 14h00, au Parc de Saleccia à Monticellu, de la manière suivante :

#### ORDRE DU JOUR

(Le texte des résolutions figure page 14)

#### Cocher la mention choisie

Première résolution : **Approbation des comptes 2010**

**Oui**    **Non**    **Abstention**  
       

Deuxième résolution : **Affectation du résultat**

      

Troisième résolution : **Pouvoir pour les formalités**

      

#### AMENDEMENTS ET RESOLUTIONS NOUVELLES (Cocher la mention choisie) :

- Je donne pouvoir au Président du Conseil de surveillance de la Société  
 Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)  
 Pour voter en mon nom, je donne procuration à :

(Nom et Prénom).....  
(Adresse).....  
.....

Fait à .....  
le.....2011

#### **ATTENTION : tout formulaire parvenu à la société après le 29 juillet 2011 ne sera pas pris en considération**

**AVERTISSEMENT** : Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire désireux de recevoir les documents visés par l'article 138 et 135 du décret du 23 mars 1967, sont invités à retourner à la société le présent coupon après avoir coché la case suivante :

En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures en retournant le présent coupon après avoir coché la case suivante :